

Mise à jour Gesphy V.7 – Lisez attentivement ce document

Je commence par un résumé, plus bas vous pourrez lire les explications plus détaillées.

Résumé

Pour cette version 7 vous avez besoin :

- D'un IBAN « normal » si vous n'avez pas de système BVR à la banque
- D'un IBAN QR si vous avez le système BVR avec encaissement automatique, au besoin demandez-le à votre banque.
- De papier A4 vierge, avec partie détachable en bas si vous voulez imprimer des BV.
- D'un code interne à Gesphy qui se nomme « Code BVQR » que je vous envoie par mail dès réception de votre paiement de frs 200.-. Ce code donne la possibilité d'imprimer les nouveaux BV suisse (avec QRCode) et d'envoyer vos factures électroniquement par Medidata.

Explications Détaillées

Les temps (et les normes) changent et les logiciels doivent suivre le mouvement :

- ✓ Les BV traditionnels sont remplacés par les nouveaux BV avec QR-Code.
- ✓ Les banques abandonnent les comptes BVR et les remplacent par des comptes IBAN-QR.
- ✓ La norme XML 4.3 (langage utilisé pour transmettre les factures électroniques) évolue en une version XML 4.5. Cette version permet l'intégration des nouveaux comptes IBAN-QR dans la facture électronique.
- ✓ Pour l'ergothérapie, nous devons rajouter un Tarif 407 exigé par HELSANA.
- ✓ PROCHAINEMENT : Medidata modifie son organisation et impose son nouveau réseau qui intègre la MEDIBOX qui remplacera l'installation annuelle des certificats. Des informations plus précises à ce sujet seront communiquées prochainement.

Gesphy V7.0.3 intègre toutes ces nouveautés, sauf la MEDIBOX. Il y a aussi quelques autres modifications intéressantes (voir plus bas).

C'est une grosse mise-à-jour, avec des modifications majeures concernant l'impression des nouveaux BV avec QR-Code et l'envoi des factures électroniques, ce qui a impliqué un travail conséquent.

C'est pourquoi cette mise à jour est facturée 200.- si vous voulez pouvoir imprimer les BV ou envoyer les factures électroniques (qui intègrent le nouveau BV).

Si vous avez acheté Gesphy en 2020 vous ne devez rien payer. Vous allez recevoir un mail avec votre code BVQR à introduire dans la Paramétrisation.

Explications : BV avec QR-Code et QR-IBAN

Nouveauté : ces nouveaux BV peuvent être **avec** ou **sans** N° de référence, c'est-à-dire avec ou sans système BVR.

Pour pouvoir utiliser le système **avec N° de référence** vous devez avoir un **QR-IBAN** et l'introduire dans la Paramétrisation de Gesphy. Idem pour l'envoi électronique des factures. Le système BVR signifie que vous avez ouvert un compte spécial à la banque et que le BV contient le numéro de la facture Gesphy. Les encaissements dans Gesphy pourront se faire automatiquement après avoir téléchargé un fichier depuis votre ebanking.

Sans système BVR, vous donnez peut-être un BV « simple » à vos patients. Gesphy V7 peut imprimer les nouveaux BV « simples » avec QR-Code (sans référence), vous pourrez donc continuer à donner une facture avec BV à vos patients, même sans avoir souscrit au système BVR.

ATTENTION : Gesphy V7 n'imprime plus les anciens BV mais uniquement les nouveaux avec QR-Code. Donc si vous voulez utiliser un stock de papier avec BV ancien n'installez pas maintenant cette version !

ATTENTION : pour **l'envoi électronique des factures** vous devez introduire votre **QR-IBAN** dans la Paramétrisation. Si vous ne l'avez pas, n'installez pas Gesphy V7, et demandez-le à votre banque.

Mesures d'organisation avant d'installer cette Version 7

- **IMPORTANT** : avant la mise-à-jour, faites au minimum la sauvegarde de **Gesphy_data**, et au mieux une sauvegarde complète du répertoire **C:\Gesphy2000** (y compris les sous-répertoires) et conservez cette sauvegarde en lieu sûr.
- Si vous imprimez les factures avec BV, vous devez acheter du papier A4 vierge avec les séparations pour le BV. On en trouve facilement sur internet (recherche : « achat papier bv qr code » frs 15.30.- pour 500 pages).
- Pour pouvoir imprimer les BV et/ou envoyer les factures électroniques vous aurez besoin d'un **code BVQR** à mettre dans la Paramétrisation de Gesphy.
Je vous enverrai votre code BVQR par email avec une quittance dès réception des CHF 200.- sur l'IBAN CH11 0840 1016 2042 5150 5, banque Migros, Didier Leuba. Envoyez-moi un email de confirmation lors de votre versement (leuba@gesphy.ch).
- Si vous n'imprimez pas les BV et que vous n'envoyez pas les factures électroniques vous ne devez pas verser les 200.-
- Si vous avez acquis Gesphy en 2020 vous ne devez pas verser les 200.- Vous recevrez votre code BVQR par email.
- A la première utilisation de cette version 7 vous devrez introduire dans « Parametre » onglet « Cabinet » vos données bancaires avec l'IBAN ou le QR-IBAN et votre code BVQR reçu par email avec la quittance. Dans l'onglet « Facture » cochez les cases correspondantes si vous voulez imprimer les BV sur les factures (TG / TP).

Résumé des nouveautés V.7

- **Mode d'emploi** : sur le site www.gesphy.ch se trouve le mode d'emploi mis à jour.
- Introduction du nouveau BV avec code QR.
- Passage au XML 4.5 pour l'envoi des factures électroniques (avec IBAN-QR).
- Changement complet d'organisation pour les fichiers (images, documents Word ou Excel, etc...) liés au Dossier et au Patient. Jusqu'à maintenant, en plus des fichiers Word, Excel et BodyChart, il y avait 3 champs dans l'onglet « Images » pour incorporer 3 autres fichiers. Ceci avait 2 défauts : d'abord c'était très limité, puis cela faisait gonfler rapidement la taille de Gesphy_data.mdb. La nouvelle organisation permet de lier autant de document que nécessaire, aussi de les scanner directement à la bonne place, sans alourdir Gesphy_data et en plus permet d'avoir accès à TOUS les documents concernant le Patient, pas seulement pour le Dossier en cours mais aussi les documents accumulés lors des Dossiers précédents pour lui. C'est votre nouvel espace de « rangement » des documents concernant vos Patients.
- Ajout d'une liste des Dossiers Ouverts par employé (utile pour joindre les patients lors d'un arrêt maladie par exemple).
- Correction d'un Bug : lors de l'impression des JUSTIFICATIFS d'une date (plusieurs à la suite), les dates de la ligne « Traitement » étaient fausses.
- Correction d'un Bug : dans des cas très exceptionnels (facture avec beaucoup de positions) les montants de la facture et du justificatif pouvaient différer de quelques centimes, ceci en raison des arrondis. Maintenant la facture est adaptée au justificatif, si cette adaptation a été nécessaire le montant de la facture est précédé d'un astérisque.
- 2 nouveaux champs dans « Parametre », un qui indique la date de la dernière sauvegarde, un pour le nombre de jours entre 2 sauvegardes. En quittant Gesphy, un message d'avertissement s'affiche si le nombre de jours est dépassé.
- Dans le Dossier. Onglet « Factures », menu contextuel (clic droit sur une ligne de facture) l'envoi par email de la facture envoie 2 documents : la facture avec son BV et le justificatif. Il y a un texte spécifique pour cet envoi email que l'on peut modifier à sa guise.
- Les factures réimprimées ou les copies patient ont une mention « Facture acquittée » si elles sont soldées (Champ SOLDEE= « S »).
- Dans le dossier, à côté de la date de l'Ordonnance, il y a une case à cocher qui indique s'il existe déjà une ordonnance scannée. Cette case se coche automatiquement après le scan, on ne peut pas la modifier « à la main ».
- Dans le dossier, la liste des assurances est limitée selon le choix du champ LOI (LAMal, LAA, LAI, LAM), ainsi on ne risque pas de se tromper lors du choix de l'assurance.
- Avis à l'assurance : si aucune position n'est saisie dans la « Presta1 » la ligne de titre ne s'imprime pas. Cela permet d'envoyer un Avis sans aucune position.
- On ne peut plus modifier le code des assurances officielles (code commence par un point, par exemple .ASSU)

Gesphy – Mise à jour

- Gesphy ne peut plus être, par mégarde, ouvert plusieurs fois.
- Pour l'**Ergothérapie** : Helsana refuse les positions 7644 (Km) et 7664 (moyens aux.) du tarif 325 (LAMal) et veut, en lieu et place, la 3999 (KM) et la 3020 (moyens aux.) du tarif 407. Au premier démarrage de Gesphy V7 les positions 7664 du tarif 325 seront dupliquées si leur code se compose comme ceci : xx_xx (avec un souligné au milieu), le souligné est remplacé par un H. La position H3999 (tarif 407) est aussi ajoutée dans la liste des prestations. Si l'assurance est « .HEL2 » (Helsana LAMal) la liste des prestations change : les positions 7644, 7645 et 7646 ne sont plus disponibles, mais celles du tarif 407 sont à disposition. Dans le menu Paramétrisation – Description des prestations – ERGO : il est possible de dupliquer les moyens auxiliaires du tarif 338 vers les tarifs 325 **ET** 407.
- Pour la **PHYSIOTHERAPIE** : les prestations des sondes (07362, 07363, 7362A, 7363A) ne sont reprises qu'une seule fois (c'est le même traitement que la 7350).
- Pour l'**OSTEOPATHIE / Tarif 590** : la prestation 01200 (anamnèse) n'est reprise automatiquement qu'une seule fois.
- **Diverses améliorations et corrections** : comme à chaque nouvelle version, quelques points sont améliorés ou corrigés, aussi selon vos idées et propositions d'utilisateurs.